

# PARQUETS



**Organisme certificateur :** AFNOR certification

**Organisme mandaté :** FCBA

**Produit concerné :** parquets massifs et contrecollés

**Mise en œuvre :** revêtement intérieur

## Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : revêtement de sol en bois, ou à base de bois, dont la couche d'usure (parement ou élément de parement) affiche au minimum 2,5 mm d'épaisseur
- Possibilité de rénovation
- Taux d'humidité inférieur à 13 % pour les parquets massifs, entre 5 et 9% pour les parements de parquets contrecollés
- Essence de bois utilisée
- Durabilité de l'essence conforme à la classe d'usage annoncée

### Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classement d'aspect du bois
- Caractéristiques dimensionnelles
- Taux d'humidité conforme
- Aptitude à la pose
- Classification d'usage
- Interchangeabilité

## Texte et normes principales de référence :

- Référentiel MQ CERT 06-209 rev. 8, du 16 novembre 2006
- EN 13489
- EN 13629
- DTU 51.1
- DTU 51.11
- DTU 51.2



Liste des produits certifiés sur

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)